

Un bilan positif pour la Suisse

Il n'y a aucune raison de remettre en cause la libre circulation des personnes avec l'UE/AELE. Elle fournit une contribution déterminante au nécessaire renforcement du marché suisse du travail et a des effets positifs sur le potentiel de croissance de notre économie. Ses corollaires négatifs peuvent être combattus grâce à une politique adéquate dans le cadre des mesures d'accompagnement. **Par Thomas Daum**

Divers rapports et études ainsi que les expériences faites par les entreprises montrent que la libre circulation des personnes vient combler les lacunes du marché suisse du travail qui représentent un frein à la croissance. Si l'accès aisé à une main-d'œuvre spécialisée est capital pour notre pays et son économie de haut niveau, il ne peut en revanche guère être garanti sur notre seul marché de l'emploi national, relativement petit (voir article à la page 48). Un champ de recherche étendu à l'UE/AELE et à quelques Etats tiers triés sur le volet offre alors le complément nécessaire.

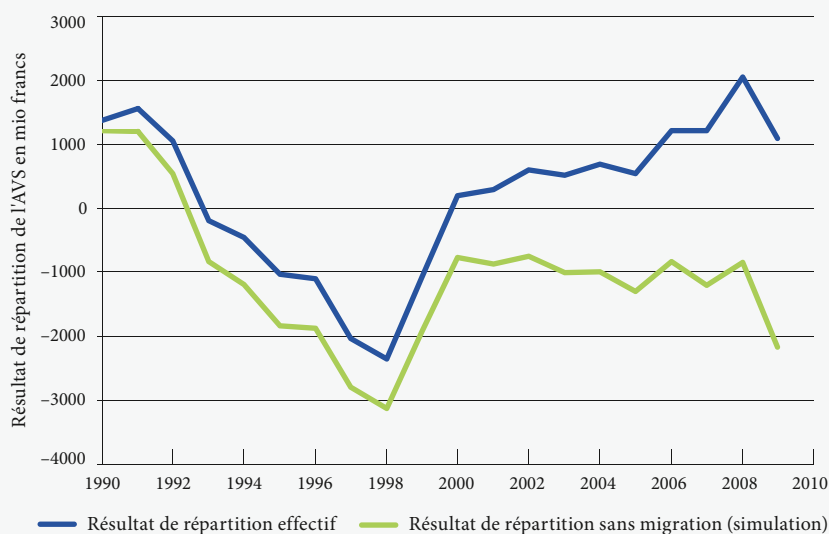
Ce complément fait aussi ses preuves sur le plan qualitatif: les immigrants issus des 17 pays de l'UE/AELE ont un niveau de formation supérieur à la moyenne et leur taux d'occupation dépasse même celui des Suisses et Suissesses.

L'offre de travailleurs, grâce à cette consolidation structurelle appréciable, se répercute de manière positive sur le potentiel de croissance de notre économie. Le besoin structurel appelant à

«On s'attend à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée due au vieillissement démographique.»

l'ouverture du marché de l'emploi devient encore plus criant si l'on pense à l'évolution démographique et à la baisse de l'offre indigène de travail qui l'accompagne. Déjà à l'horizon 2015, il faut s'attendre à une pénurie de main-d'œuvre en raison du vieillissement démographique. Le manque de personnel

L'immigration est bénéfique pour l'AVS



Source: OFS

spécialisé que l'on constate déjà aujourd'hui va encore s'accroître.

Le contrôle d'accès unidirectionnel n'est pas une alternative

Les détracteurs de la libre circulation des personnes exigent régulièrement que la Suisse contrôle de manière autonome l'immigration en provenance des Etats de l'UE, arguant que l'attrait de notre pays lui permettrait de choisir les travailleurs étrangers nécessaires. Cette attitude occulte le fait que l'attrait de la Suisse tient pour beaucoup à une véritable ouverture de son marché de l'emploi à l'Europe. Etablir un contrôle d'accès unidirectionnel n'est pas une alternative. En revenir au contingentement tel que nous le connaissons pour l'immigration à partir des Etats dits «tiers» constituerait un retour à davantage d'administration et à une plus grande insécurité face aux décisions, tant dans les entreprises que pour les immigrants.

L'affectation des travailleurs serait à nouveau tributaire des décisions bureaucratiques au lieu d'être guidée par la demande des entreprises et seuls les adeptes d'une économie planifiée sont susceptibles de s'en réjouir. Un contrôle unilatéral ne contribuerait en outre aucunement à garantir l'accès de la main-d'œuvre suisse au marché du travail européen et sans l'accord sur la libre circulation des personnes, les règles appliquées à l'échelle européenne pour la coordination des assurances sociales et la reconnaissance des diplômes seraient caduques. Un sérieux obstacle à la mobilité des actifs qualifiés, indigènes et étrangers, que le travail amène toujours plus souvent dans différents pays d'accueil.

Tandis que d'autres pays introduisent des mesures spéciales visant à renforcer leur attrait à l'égard des professionnels qualifiés dans la «guerre des talents» qui fait rage, voici que la Suisse risque

de remettre le sien en cause en retournant à l'ancienne réglementation.

Pas d'impact négatif sur les assurances sociales

L'affirmation souvent reprise selon laquelle l'immigration en provenance de l'UE pousse le taux de chômage à la hausse et vise dans de nombreux cas à tirer profit de nos assurances sociales est largement démentie par les faits. L'assurance-chômage n'a pas été sollicitée à l'excès par les ressortissants de l'UE. Les personnes actives venues récemment de l'UE ne laissent aucune empreinte blâmable sur l'assurance invalidité ni sur l'aide sociale helvétiques et ils sont dans l'ensemble d'importants contributeurs nets du 1^{er} pilier. L'office fédéral des assurances sociales a calculé en effet que l'immigration étoffe le compte AVS de plusieurs milliards. La libre circulation des personnes nous donne ainsi un peu plus de temps pour procéder à la révision de l'AVS.

Les mesures d'accompagnement fonctionnent

Bien que les FlaM impliquent certaines interventions sur le marché suisse du travail, l'Union patronale suisse (UPS) souscrit à leur application rigoureuse. Mais leur domaine d'application doit se limiter strictement à la lutte contre les abus liés à l'ouverture du marché du travail négociée avec l'UE. Il faut rejeter résolument les tentatives d'instrumentaliser les FlaM et d'en faire une réglementation générale du marché du travail suisse indépendante de la migra-



«Revenir au contingentement n'est pas une alternative», explique Thomas Daum.

tion de la main-d'œuvre. Sur la base d'une interprétation unilatérale du dernier rapport sur les mesures d'accompagnement, les syndicats dénoncent, sans aucun fondement, un état de crise dans l'application de ces mesures. Et à partir de cette analyse erronée, ils exigent un durcissement des FlaM qui va bien au-delà de la lutte contre le dumping salarial.

L'Union patronale suisse dénonce cette poussée de fièvre régulatrice. Mais elle est tout à fait prête à remédier aux déficiences démontrées au niveau de l'exécution. Cette remarque vaut par exemple pour ce qui est de la meilleure application des contrats-types de travail par la fixation de salaires minimaux impératifs ou pour le problème des pseudo-indépendants, actuellement examiné par un groupe de travail du Seco. Là aussi, il faut veiller à ce que ces me-

sures de protection supplémentaires ne se traduisent pas par des distorsions de concurrence susceptibles de pénaliser des entreprises du pays.

Un bienfait pour la Suisse

Au vu des expériences et des analyses faites jusqu'ici, la libre-circulation des personnes apparaît comme un avantage pour la Suisse autant qu'une condition indispensable à la poursuite de sa croissance économique. Pour autant, nous ne sous-estimons nullement ses conséquences sur le marché de l'immobilier ni les contraintes imposées aux infrastructures ou au corps social.

Mais la pratique d'une politique adéquate doit pouvoir permettre d'atténuer ces effets de telle sorte que le bilan général demeure clairement positif. Ceux qui veulent réduire ou abolir la libre circulation des personnes doivent accepter la perspective d'un affaiblissement considérable de la place helvétique. Car les entreprises de chez nous perdraient non seulement l'accès au marché du travail de l'UE, mais aussi, à cause de la clause guillotine, tous les avantages des accords bilatéraux I, en particulier l'accès non discriminatoire au marché intérieur européen. Au lieu de nous exposer à un risque aussi élevé, économique d'abord, puis social, nous devrions engager un débat constructif sur les moyens d'atténuer les effets secondaires de l'immigration. ■

Thomas Daum est directeur de l'Union patronale Suisse.

Indemnités de repas



Lunch-Check Suisse
8027 Zurich
Tél. 044 202 02 08
Fax 044 202 78 89

Lunch-Checks, le premier choix.

Jusqu'à CHF 180.- par mois (CHF 2'160.- par an) exonérés de charges sociales (AVS/AI/APG/AC/AANP).
Plus d'informations sur le site www.lunch-check.ch.